



Prangins, le 14 mars 1979

AU CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Préavis No 19/79

Concerne: Demande de crédit de Frs. 345'000.-- pour l'élargissement et la réfection du chemin Sous le Bois, tronçon: rte de l'Etraz - ch. de la Tuilière.

Municipal responsable: M. Roger DENOGENT

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Le chemin de Sous le Bois ne répond plus aux exigences de la circulation actuelle, tant par sa faible largeur que par l'état défectueux de la chaussée.

Comme ce chemin est très fréquenté par les habitants des quartiers avoisinants, par le transit et par les agriculteurs, mais aussi par de nombreux promeneurs, nous souhaitons qu'il donne satisfaction à ses usagers.

L'étude que nous avons confiée au bureau d'ingénieurs M.G.W., prévoit l'élargissement et la réfection jusqu'au chemin de la Tuilière, soit sur une longueur de 285 m.

Tous les propriétaires bordiers ont été entendus en présence d'une commission de taxation et ils ont accepté de céder la surface de terrain nécessaire. Les conventions sont signées sur la base d'un prix unique fixé à Frs. 60.-- le m<sup>2</sup> sauf pour Radio Suisse S.A., avec qui nous nous sommes arrêtés sur un montant de Frs. 55.--.

Voici en bref comment se présente cette réfection: l'emprise totale sera de 6 m sur laquelle s'inscrira une chaussée de 5 m accompagnée par deux banquettes qui recevront les équipements souterrains (eau, électricité, téléphone). Les lignes aériennes seront ainsi supprimées.

Dans le cadre de ces travaux, nous avons prévu étendre le réseau de distribution d'eau, ce qui permettra d'effectuer un bouclage entre la route de l'Etraz et le chemin de la Tuilière.

Une piste de décélération d'une longueur de 50 m sera aménagée en bordure de la route de l'Etraz. Les services cantonaux approuvent la création de ce dégagement qui mettra en sécurité les automobilistes venant de Gland.

La structure (piste de décélération et chemin) est prévue en enrobé bitumineux appliqué en deux couches à une année d'intervalle sur un fond de ballast tout-venant et de gravier de réglage d'une épaisseur moyenne de 50 cm.

Un drainage en tuyaux de ciment perforés recouverts de gravier assainira l'encaissement. Les eaux de surface seront récoltées par des sacs dépotoirs répartis sur la longueur et distants d'environ 40 m.

Une rangée de pavés délimitera d'une façon nette et solide les bords du bitume ou alors des éléments de ciment types Etat de Vaud au cas où il faudrait rattraper une différence de niveau.

./.

L'éclairage est prévu au moyen de 6 candélabres hauts de 4 m, semblables à ceux qui ont été posés au chemin de la Tuilière. Il est évident que les mesures de restrictions que l'Etat se réserve d'appliquer et qui grèveront les sorties sur la RC 30 sont à prévoir. Néanmoins, cela ne devrait pas porter à conséquences quant à cette réfection qui apparaît comme étant le prolongement du chemin de la Tuilière. En plus, le chemin de Sous le Bois relie le village de Duillier et dessert toute une zone agricole, ce qui augmente sensiblement l'importance du trafic.

Le montant des travaux y compris l'achat de terrain et les honoraires du bureau d'ingénieurs est devisé à Frs. 345'000.--.

La répartition se présente comme suit:

1/	collecte des eaux de pluie + évacuation drainage de la fondation	Frs. 54'000.--
2/	extension du réseau de distribution d'eau et bouclage entre la RC 30 et le ch. de la Tuilière	Frs. 45'000.--
3/	chaussée - éclairage et divers	Frs. 184'000.--
4/	achat de terrain, abornement des nouvelles limites, honoraires	Frs. 62'000.--
	Total du devis	Frs. 345'000.--

Il est évident que ces travaux seront mis en soumissions.

Au vu de ce qui précède et afin de nous permettre de soumettre ce projet à l'enquête publique et de passer à son exécution, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu le préavis municipal No 19/79 concernant une demande de crédit de Frs. 345'000.-- pour l'élargissement et la réfection du chemin Sous le Bois,

lu le rapport de la commission chargée de l'étude de ce projet,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

#### d é c i d e

- 1/ d'accorder à la Municipalité un crédit de Frs. 345'000.-- pour l'élargissement et la réfection du chemin Sous le Bois
- 2/ d'approuver le préavis municipal No 19/79 concernant l'élargissement et la réfection du chemin Sous le Bois

P.S: Nous avons complété l'étude en prévoyant l'aménagement d'un trottoir. Cette variante entraînerait un achat supplémentaire de terrain, car, l'emprise de 6 m ne serait pas suffisante. En effet, considérant l'importance de ce chemin, il ne répondrait plus à l'affectation qui lui est dévolue: desserte de quartier, transit et agriculture.

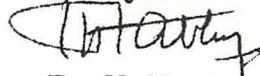
Le supplément comprenant l'achat de terrain et la construction du trottoir s'élèverait à Frs. 70'000.--

L'élargissement des emprises nécessiterait de nouvelles tractations avec les propriétaires concernés.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 13 mars 1979 pour être soumis au Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

  
F. Mathey

La Secrétaire

  
L. Narbel